



L'Observateur Thellois

Siège social : 86 rue de la Libération 60530 Le Mesnil-en-Thelle
Association 1901 enregistrée à la Sous-préfecture de Senlis
sous le n° W604002064

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2019

L'an deux-mille dix-neuf, le huit février à vingt heures quarante-cinq, les membres de l'association « **L'Observateur Thellois** » se sont réunis 322 route de Chambly 60530 Le Mesnil-en-Thelle, sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Étaient présents : Gérard Duchesne, Daniel Gonnot, Jean-Luc Jakubowski, Didier Malé, Céline Péteil, Karine Venin

Était représentée : Patricia Gau (par Jean-Luc Jakubowski)

Étaient invités : Nathalie Bamberg, Christophe Bonneville, Jean-Marc Carpentier, Anne Jonot, Elpidio Loisel, Sylvie Mullenbach

Étaient absents excusés : Odette Chauve, Pascaline Piot, Dr Michel Roux

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) procède à la désignation de son bureau. Karine Venin est désignée comme Présidente de la séance. Christophe Bonneville est désigné comme Secrétaire de la séance.

La Présidente dépose sur le bureau de l'AGO et met à la disposition des membres :

- ✓ un exemplaire de la convocation à l'Assemblée générale ;
- ✓ la feuille de présence certifiée exacte.

La Présidente rappelle que l'AGO est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mot d'accueil du Président et bilan de l'exercice écoulé - Rapport moral ;
2. Examen des comptes annuels 2018, approbation à la date du 31/12/2018 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice écoulé. Quitus au Trésorier ;
4. Fixation des règles et du montant de la cotisation 2019 ;
5. Présentation des projets d'activité à créer et vote des résolutions sur les choix retenus ;
6. Élaboration et vote du budget prévisionnel 2019 ;
7. Questions diverses.

1) **Mot d'accueil et bilan de l'exercice écoulé - Rapport moral (Le Président)**

Didier Malé remercie les membres ayant répondu à la convocation à l'AGO 2019 et salue l'ensemble des personnes présentes dans la salle.

En s'appuyant sur le premier bulletin distribué par **L'Observateur Thellois** dans les boîtes aux lettres du Mesnil-en-Thelle, le Président souligne le travail intense et remarquable effectué par toute l'équipe durant les huit mois de ce court premier exercice.

Comment nous contacter ?

- par message électronique à l'adresse observateurthellois@gmail.com
- par le formulaire « Contact » du site www.observateurthellois.fr
- par courrier adressé à L'Observateur Thellois, 86 rue de la Libération, 60530 Le Mesnil-en-Thelle

KV CB

En plus des sujets reçus en héritage du Petit Rapporteur Mesnilois, un gros dossier a été ouvert en 2018 : l'installation d'un entrepôt classé SEVESO destiné au stockage de produits explosifs, combustibles et chimiques à toxicité aigüe sur le territoire de la commune du Mesnil-en-Thelle, dans la ZA des quatre-rainettes. Il s'agit de l'agrandissement des Ets Victor Martinet & Cie, déjà présents sur Chambly/Mesnil. Fermement opposé à l'installation d'un site classé dans la région, nous avons agi auprès des 12 villes concernées et d'ores et déjà déposé plusieurs observations sur le registre de l'enquête publique. Il faut défendre nos intérêts, tout en restant conscients que le chemin sera rude et l'issue incertaine puisque liée *in fine* à la seule décision du Préfet de l'Oise. Nous avons trouvé des soutiens dans plusieurs communes voisines et - ensemble - nous continuons à faire le job !

Concernant l'aérodrome de Persan-Beaumont et la révision du Schéma de Cohérence et d'Organisation Territorial (SCOT) de la Communauté de Communes Thelloise (CCT), notre action et notre engagement ont été confirmés : pour l'aérodrome, nous avons pris la Présidence pour un an de la Commission de suivi de la charte d'environnement ; pour le SCOT, nous avons participé - en appui au Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (ROSO) dont nous sommes membres - à plusieurs réunions et au premier atelier de concertation.

Nous avons ensuite conduit avec un certain succès plusieurs actions auprès de la Mairie du Mesnil-en-Thelle : publicité illégale, circulation des poids lourds, urbanisme... Il y a encore à faire, tel l'aménagement de la Rue du Chef de Ville dans le contexte du lotissement Nexity dont les travaux viennent de commencer. Ce dossier doit être traité dans la globalité de la circulation et du stationnement au Mesnil ; j'y travaille personnellement.

Bref une « petite année » en durée, mais déjà un « gros bilan » de fin d'exercice. D'autant que notre nouveau périmètre d'intérêt - les 41 communes de la Communauté de Communes Thelloise - multiplie les dossiers.

Exemple : le projet de création d'une zone logistique de 40 ha sur les communes de Chambly et de Belle-Eglise. Notre implication en appui du ROSO a été forte dès l'enquête publique de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Chambly et de Belle-Eglise. Un dossier présenté « en force » et auquel - en partenariat avec le ROSO - nous sommes notamment défavorables. Nous en reparlerons tout à l'heure dans le cadre du vote des résolutions.

Aujourd'hui nos moyens - tant humains que financiers - sont très limités. Aussi c'est avec plaisir que nous accueillons ce soir plusieurs invités auxquels nous souhaitons la bienvenue... tout en espérant aussi secrètement décrocher quelques nouvelles adhésions.

Je vous remercie à nouveau et vous souhaite une bonne Assemblée générale.

Résolution sans vote : Le rapport moral est adopté à l'unanimité des présents.

2) Examen des comptes annuels 2018, approbation à la date du 31/12/2018 - Rapport financier (le Trésorier)

Jean-Luc Jakubowski met à disposition des membres présents et représentés le Bilan, le Compte de résultat, le Grand livre, le chéquier, les relevés du compte CCP 21 999 21 N et les pièces comptables de l'exercice.

L'arrêté des comptes au 31/12/2018 fait ressortir un Excédent d'exploitation de 210,06 euros (deux cent dix euros et six cents), en totale cohérence avec le solde du compte CCP 21 999 21 N à cette même date.

Le Trésorier précise que cet excédent d'exploitation a été affecté au Fond associatif de l'Association **L'Observateur Thellois**.

Résolution sans vote : L'excédent d'exploitation est affecté au Fond associatif.

**Comment
nous
contacter ?**

- par message électronique à l'adresse observateurthellois@gmail.com
- par le formulaire « Contact » du site www.observateurthellois.fr
- par courrier adressé à L'Observateur Thellois, 86 rue de la Libération, 60530 Le Mesnil-en-Thelle

4/ CB

3) Résolution n° 1 : Quitus au Trésorier pour la gestion de l'exercice 2018

Le Trésorier sollicite le Quitus de l'Assemblée générale pour l'exercice sous revue.

Vote POUR : Tous les membres présents ou représentés, à l'unanimité

Résolution n° 1 : L'Assemblée générale donne Quitus au Trésorier pour la gestion de l'exercice 2018. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4) Résolution n° 2 : Fixation et du montant de la cotisation 2019

Il est décidé de maintenir la cotisation annuelle à un montant de 20,00 € (vingt euros) pour l'exercice 2019.

Vote POUR : Tous les membres présents ou représentés, à l'unanimité

Résolution n° 2 : L'Assemblée générale adopte cette résolution à l'unanimité.

5) Présentation des projets d'activité et vote des résolutions sur les choix retenus

- Résolution n° 3 : Adhésion au ROSO

L'association décide de renouveler son adhésion au ROSO. Didier Malé propose de rester le représentant de notre association. La cotisation de 45 euros sera réglée par le Trésorier.

Vote POUR : Tous les membres présents ou représentés, à l'unanimité

Résolution n° 3 : L'Assemblée générale adopte cette résolution à l'unanimité.

- Résolution n° 4 : Changement d'établissement bancaire

La Banque Postale facture des frais de gestion qui pèsent lourdement sur la trésorerie de l'Association. Le Président propose l'ouverture d'un compte bancaire « Association » sur les livres du Crédit Agricole de Chambly. Ce compte fonctionnera sous les signatures indépendantes du Président ou du Trésorier de l'Association de **L'Observateur Thellois**.

L'assemblée générale donne mandat au Président et au Trésorier pour procéder à l'ouverture d'un compte bancaire « Association » sur les livres du Crédit Agricole de Chambly.

Vote POUR : Tous les membres présents ou représentés, à l'unanimité

Résolution n° 4 : L'Assemblée générale adopte cette résolution à l'unanimité.

Comment
nous
contacter ?

- par message électronique à l'adresse lobserveurthellois@gmail.com
- par le formulaire « Contact » du site www.lobserveurthellois.fr
- par courrier adressé à L'Observateur Thellois, 86 rue de la Libération, 60530 Le Mesnil-en-Thelle

XV CB

- Résolution n° 5 : Soutien à l'action en justice du ROSO contre le projet de la zone logistique de Chambly/Belle-Eglise

Dans le cadre de notre adhésion et partenariat au ROSO, l'Assemblée générale décide de s'associer à l'action en justice qui pourra être engagée contre ce projet par le ROSO. **Ce soutien sera toutefois sans participation financière aux frais et dépens** liés à la procédure mise en œuvre par le ROSO.

Vote POUR : Tous les membres présents ou représentés, à l'unanimité

Résolution n° 5 : L'Assemblée générale adopte cette résolution à l'unanimité.

- Résolution n° 6 : Circulation des Transports de matières dangereuses (TMD) dans les rues du Mesnil-en-Thelle :

L'Assemblée générale mandate le Président et le Secrétaire afin qu'ils engagent une démarche auprès des institutions compétentes (Mairie, Conseil départemental...) sur la demande d'interdiction de la circulation des TMD dans la commune (hors desserte locale ou agricole).

Vote POUR : Tous les membres présents ou représentés, à l'unanimité

Résolution n° 6 : L'Assemblée générale adopte cette résolution à l'unanimité.

6) Résolution n° 7 : Élaboration et vote du budget prévisionnel 2019

L'association est encore en phase de création et manque de recul pour établir un budget prévisionnel.

Au 31/12/2018, il restait des créances en germe : facture de l'imprimeur pour 62,40 euros, frais de timbre pour 10,56 euros, cotisation au ROSO de 45 euros. Il faut également prévoir les frais annuels de tenue de compte de 60 euros.

Les dépenses de l'année 2019 seront fortement contingentées par la trésorerie disponible et ne seront réalisées qu'après engagement budgétaire validé conjointement (y compris par voie numérique) par le Président ET le Trésorier.

Vote POUR : Tous les membres présents ou représentés, à l'unanimité

Résolution n° 7 : L'Assemblée générale adopte cette résolution à l'unanimité.

7) Questions diverses

Dans le cadre des difficultés de circulation routière Rue du Chef de Ville au Mesnil-en-Thelle, Daniel GONNOT présente aux participants la synthèse des démarches personnelles qu'il a entreprises auprès des institutions et organismes en compétence du sujet. Le Président tient à lui assurer le soutien de l'Association, et confirme que ce thème s'inscrit dans un contexte global d'organisation de la circulation dans le village, comme il a été rappelé pendant la présentation du bilan en début de séance.

Comment
nous
contacter ?

- par message électronique à l'adresse observateurthellois@gmail.com
- par le formulaire « Contact » du site www.observateurthellois.fr
- par courrier adressé à L'Observateur Thellois, 86 rue de la Libération, 60530 Le Mesnil-en-Thelle

CB
✍

Il n'y a plus de questions diverses. En conséquence, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Les présentes résolutions, faites au Mesnil-en-Thelle l'an deux-mille dix-neuf le huit février pour valoir ce que de droit, ont été certifiées conforme par le Présidente et le Secrétaire de séance de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Secrétaire
Christophe Bonneville



La Présidente
Karine Venin



**Comment
nous
contacter ?**

- par message électronique à l'adresse observateurthellois@gmail.com
- par le formulaire « Contact » du site www.observateurthellois.fr
- par courrier adressé à L'Observateur Thellois, 86 rue de la Libération, 60530 Le Mesnil-en-Thelle